

CRUE DE L' AISNE : VNF MENE DES TRAVAUX D'URGENCE POUR REPARER LE CANAL DES ARDENNES

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2021, du fait d'une crue exceptionnelle, la rivière Aisne a provoqué une brèche dans la digue de protection en rive droite du canal des Ardennes, au niveau de la commune de Givry-sur-Aisne. VNF est intervenu dès lundi 26/07 pour réparer l'ouvrage.

Très proche du canal à cet endroit, l'Aisne en crue est venue s'écraser contre la digue qui protège le canal des Ardennes jusqu'à provoquer la rupture de la berge sur 30 mètres de large. La rivière s'est ensuite déversée dans le canal, qui a débordé à plusieurs endroits en aval, provoquant des inondations dans des villages (Givry-sur-Aisne, Ambly-Fleury et Seuil notamment).

Dès le 13 juillet, les équipes de VNF sont intervenues, en coordination avec le service départemental d'incendie et de secours et les collectivités locales, pour contenir les effets de la crue annoncée, en effaçant les barrages de navigation qui en temps normal retiennent les eaux pour assurer la navigation. En raison de la crue, la navigation a été interdite sur l'ensemble du canal.

Avec la décrue en cours, VNF a entrepris ce lundi des travaux d'urgence pour colmater la brèche au niveau de la commune de Givry-sur-Aisne. Cette intervention d'urgence consiste à l'installation de palplanches (rideaux métalliques de 8 mètres de haut ?) pour un montant de 300 000€ et au confortement de la digue. Il s'agit d'éviter une vidange du canal à travers la brèche, à une vitesse non maîtrisée qui ne permettrait pas de garantir la stabilité des berges.



Dans un second temps, VNF coordonnera une inspection complète de l'ensemble du linéaire impacté par la crue (notamment des écluses qui ont été immergées lors de la crue) et mènera une seconde phase de travaux afin de rouvrir au plus vite le canal à la navigation entre Rethel et Rilly-sur-Aisne (courant août) et assurer la réparation complète du bief.

Avec cette intervention, VNF entend permettre une reprise rapide de la navigation sur l'ensemble de l'itinéraire et maintient son engagement pour le canal des Ardennes qui avait été victime de violents orages qui ont nécessité la remise en état de l'écluse de Neuville Day pour un montant de 2 millions d'euros.

DES CIRCONSTANCES CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES

Dans la nuit du vendredi 16 juillet au samedi 17 juillet 2021, un pic de crue de l'Aisne record a été observé dans le secteur de Vouziers / Rethel (département des Ardennes), avec un débit maximal de

340 m³/s alors que le dernier maximum connu, à hauteur de 264 m³/s, remonte à 1993. Il s'agit d'une crue historique mais également atypique, avec une montée des eaux très rapide, un débit particulièrement important et une décrue très lente.

Au niveau de Givry-sur-Aisne, la digue du bief n°7 du canal des Ardennes a cédé sous la pression de l'eau, entraînant une entrée massive de l'eau de l'Aisne dans le canal. A saturation, le canal ne pouvait plus évacuer le trop plein et a débordé au niveau des points les plus bas, notamment au niveau des villages de Givry-sur-Aisne, Ambly-Fleury et Seuil.

LES MISSIONS DE VNF EN PERIODE DE CRUES - FACILITER L'ÉCOULEMENT DE LA CRUE, SURVEILLER, METTRE EN SECURITE ET INFORMER

En cas de crue, la première mission de Voies navigables de France consiste à « rendre ses ouvrages transparents », c'est-à-dire à faire en sorte que les barrages de navigation ne constituent plus un obstacle à l'écoulement, pour permettre à l'eau de s'écouler le plus naturellement possible et à la crue de s'évacuer le plus rapidement possible. Dès lors que les ouvrages de navigation ont été effacés, les niveaux d'eau dans les fleuves ou rivières concernées dépendent entièrement des débits. VNF n'a plus de prise sur ces niveaux.

Parallèlement à cette action sur les barrages, les personnels de VNF assurent une surveillance renforcée du réseau en crue ainsi qu'une surveillance des bateaux et vérifient que ceux-ci sont en sécurité. Le cas échéant, ils prennent contact avec leurs propriétaires pour garantir leur bon amarrage. Ces actions s'accompagnent d'un suivi accru des niveaux d'eau, pour anticiper les évolutions et prévoir les actions à mettre en œuvre. VNF met ces informations à disposition des navigants (avis à la batellerie, lien avec le site vigicrues) et communique auprès des préfetures et des collectivités concernées.

Enfin, VNF s'efforce d'accompagner les acteurs économiques de la voie d'eau impactés sur la période.

Sur le bief n°7 du canal des Ardennes concerné par la rupture de la digue en rive droite au niveau de Givry-sur-Aisne, les digues sont classées au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques, ce qui signifie qu'elles font l'objet d'un suivi régulier afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, approuvées par les services de l'Etat. La dernière visite technique annuelle réalisée en juin 2021 n'avait pas identifié de désordre à traiter à l'endroit de la brèche.

LA NAVIGATION SUR LE CANAL DES ARDENNES

La navigation a été interrompue sur l'ensemble du canal des Ardennes le 17 juillet à 8h. Elle a été rétablie depuis côté ouest du canal, entre Berry au Bac et Rethel, pour permettre l'accès des bateaux de fret aux silos situés le long du canal et la reprise de la navigation de plaisance.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, **Voies navigables de France** entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;

- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

www.vnf.fr  **VNF - Voies navigables de France**  **VNF_officiel**

CONTACT PRESSE

Voies navigables de France - Direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval

Marguerite Richebé : 07 60 04 05 20 / marguerite.richebe@vnf.fr